



DELIBERATION

2023/07

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à la salle des fêtes de Monceau sur Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 9, Représentés : 4, Votants : 13**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés :** M. Mathieu CANON par M. Bernard GREHANT, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN, Mme Christelle MAES par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés :** M. Patrick FEUILLET, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. Michel LANDERIEUX.

Suite à des restes à réaliser mal comptabilisés en 2018, il convient de corriger le montant des résultats de la section d'investissement en lui ajoutant la somme de 22 893,05 €.

Au résultat constaté sur le Compte Administratif 2022 pour la section d'investissement de 212 556,70, la somme de 22 893,05 € doit être ajoutée, soit un total de 235 449,75 €.

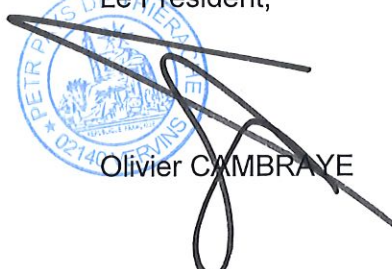
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**DECIDE** d'affecter au Budget Primitif 2023 le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat de fonctionnement cumulé de N-1 :	+ 78 153,28 €
- Résultat d'investissement cumulé de N-1 :	+ 235 449,75 €
Restes à réaliser en investissement :	
- Dépenses (RAR 2018 non comptabilisés dans l'affectation des résultats à reporter)	0,00 €
- Recettes	0,00 €
- Solde	0,00 €
- Affectation au compte 001 solde d'exécution Investissement reporté	+ 235 449,75 €
- Affectation au compte 002 report de l'excédent de fonctionnement	+ 78 153,28 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CUMBRAVE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20230412-07\_2023-DE